

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 11 mai 2023

n° 089-23 C

Objet : *RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'archiviste à la direction des ressources humaines et des moyens généraux*

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fresso - de Daniel Bouchet à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Philippe Cordier - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Benoît Perrotton à Sylvie Koska - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 12

Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Claire Plateaux - Damien Regairaz - Cécile Trahand - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 11 mai 2023

délibération n° 089-23 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'archiviste à la direction des ressources humaines et des moyens généraux**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, indique que le poste d'archiviste à la direction des ressources humaines et des moyens généraux est à pourvoir.

Ce poste est chargé de la collecte des archives de la collectivité, de leur classement, leur traitement final, leur conservation et leur communication au public.

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste d'archiviste à la direction des ressources humaines et des moyens généraux est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des rédacteurs. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie B – cadre d'emplois des rédacteurs.

Missions confiées à l'agent :

Collecter, trier, éliminer et classer les archives de Grand Chambéry

- Appliquer les règles de gestion des archives courantes, intermédiaires et définitives.
- Déterminer le sort des documents.
- Elaborer des instruments de recherche.
- Gérer les magasins.

Organiser l'archivage électronique en vue de garantir la bonne constitution des fonds électroniques, leur conservation pérenne et leur accessibilité

- Elaborer et mettre en œuvre la politique d'archivage électronique de la collectivité.
- Copiloter (avec le service archives de la ville de Chambéry et la DSIN mutualisée) le projet et la mise en œuvre du système d'archivage électronique (SAE).
- Organiser les versements et l'accès aux fonds électroniques.
- Animer des réunions de sensibilisation et de formation à la pratique de l'archivage électronique.

Sensibiliser et former le personnel

- Conseiller les services dans l'organisation de leur fonds documentaire et rappeler les obligations au travers des textes législatifs en vigueur.

Mettre à disposition les fonds et accueillir les publics

- Communiquer les documents et réaliser des recherches dans le respect de la réglementation.

Assurer les missions de « référent fonctionnel » du futur système d'information archivistique (SIA)

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des rédacteurs selon expérience.

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- être titulaire d'un diplôme d'un master 2 archives ou équivalent,
- expérience professionnelle dans un emploi similaire,

- avoir une première approche des systèmes d'archivage électronique,
- maîtrise des normes d'indexation et de description, des durées d'utilité administrative, des délais de communicabilité et de la protection des données à caractère personnel,
- maîtrise de la méthodologie de projets,
- maîtrise des outils informatiques standards Microsoft Office,
- connaissances de l'organisation administrative des collectivités territoriales et du cadre réglementaire et normatif des archives,
- appétence pour l'informatique et le numérique,
- curiosité, aisance relationnelle et pédagogie, dynamisme,
- qualités rédactionnelles, organisation et méthode, autonomie et travail en équipe,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **089-23 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'archiviste à la direction des ressources humaines et des moyens généraux

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 16 mai 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H29469H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29469H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023

Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023